

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du mardi 5 décembre 2017 à 20h00

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Brigitte NUER, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Isabelle DURIEUX.

Membres représentés : Ludovic GROS (a donné procuration à Yves DURBET), Sophie BENEDETTO (a donné procuration à François ANDRE), Alain DOMINJON (a donné procuration à Danielle BOCHET).

Membre Absent : Patrick ALLARD

Date de la convocation : 28 novembre 2017

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2017.

Secrétaire de séance : François ANDRE

Ordre du jour

1. Affaires foncières,
2. Travaux,
3. Finances,
4. Questions et informations diverses.

1- Affaires foncières

Achat parcelle ZB 124

Monsieur le Maire rappelle le précédent conseil où a été évoqué l'achat d'une partie de la ZB 124 située « Au Besot » afin de faciliter l'accès à la ZB 122 en vue d'une construction privée.

Les propriétaires de la ZB 124 sont d'accord pour vendre 31 m² de cette parcelle situés au bord de la voirie au prix de 89 €. Il est proposé de valider cette acquisition.

Vote : 14 pour

Achat de parcelles à Madame RATTIE

La commune a reçu un courrier de Madame Françoise RATTIE listant les parcelles dont elle est propriétaire et demandant si la commune pourrait se porter acquéreuse.

Ces parcelles, d'une superficie totale de 8 785 m² sont situées en zone N. Le maire propose de réaliser cet achat au prix de 0,10 € le m².

Vote : 14 pour

Convention avec l'EPFL de la Savoie

L'État incite les collectivités à être couvertes par un Etablissement Public Foncier qui a pour objectif de faire un portage foncier dans les cas d'acquisitions. La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ayant adhéré à l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie, la commune d'Hermillon peut bénéficier de leurs services.

Lors du remembrement trois parcelles ont été attribuées en indivis à la Commune et à plusieurs propriétaires privés dont beaucoup sont difficiles à identifier.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Numéro	Lieu-dit	Surface	Zone PLU
ZA 242	La Rua	702 m ²	AUd
ZB 37	La Rebouda	470 m ²	AUd
ZB 126	Derrière la Tour	732 m ²	AUd

Si la commune signe la convention proposée, la mission de l'EPFL de Savoie est d'identifier et de retrouver tous les propriétaires de ces parcelles et d'en négocier l'achat au prix de 60 € le m². L'objectif étant que la Commune s'engage à racheter ce foncier dans les 12 mois au prix de 60 € le m², majoré du taux de portage de 3%.

Vote : 14 pour

2- Travaux

Monsieur le Maire rappelle l'avancement du projet de réhabilitation et d'amélioration du bâtiment de la salle polyvalente.

Plusieurs réunions de discussions ont eu lieu pour définir les besoins. À ce stade, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre afin de passer à l'étape de l'élaboration de plans précis. Le Maire propose de conventionner avec le cabinet d'architecte « Gilles CHARPIN » qui sera secondé par les bureaux d'étude béton « FONTAINE » et fluides « EATI ».

Le coût du maître d'œuvre est de 10 % du montant total hors taxes des travaux.

Vote : 14 Pour

Yves DURBET rappelle que si le montant des subventions attribuées pour ce projet est inférieur à 50 % du coût des travaux, le conseil municipal sera amené à se repositionner sur l'exécution ou non de l'intégralité des travaux.

Subventions accordées : État : 114 000 €

Région : 80 000 €

Département : 30 000 €

Subventions en attente : bonification de l'État de 80 000 €, de la Région selon notre choix d'utilisation d'énergie renouvelable, du Territoire Grand Chantier (Lyon Turin Ferroviaire) et fonds de concours de la 3CMA.

3 – Finances

Décision modificative n°2 du budget communal

Danielle BOCHET présente la décision modificative concernant, notamment, le paiement de la contribution au redressement des finances publiques ainsi que des travaux réalisés en forêt communale .

Vote : 14 pour

Décision modificative n°2 du budget de l'eau et de l'assainissement

Danielle BOCHET présente la décision modificative relative à des modifications d'imputations comptables ainsi que la régularisation d'amortissements et de reprises de subventions.

Vote : 14 pour

Attribution de subventions

* L'association CRÉARTISSIM a exposé ses œuvres sur le thème des « 4 saisons » à la médiathèque d'Hermillon du 23 octobre au 27 novembre 2017. Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention de 150 €.

Vote : 14 pour

* Le club des Murs Mures a fait parvenir un courrier de demande de subvention pour le fonctionnement 2017. Le maire propose de leur attribuer la somme de 875 €.

Vote : 13 pour (Marie-Claude DARBEL ne prend pas part au vote).

Tarifs 2018 de la commune et du service de l'eau et de l'assainissement

Yves DURBET présente les tarifs communaux et du service de l'eau et de l'assainissement de l'année 2017 qui n'avaient pas subi d'augmentation par rapport à 2016.

Le conseil municipal décide d'appliquer une hausse de 2% pour 2018.

Remarque: le service « télécopie » étant désuet, il est supprimé à compter du 1er janvier 2018.

Vote : 14 pour

Au sujet de l'eau, le Maire rappelle les discussions au sein de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (21 réunions de la commission eau potable 3CMA) pour le transfert de cette compétence.

L'État vient de faire savoir, qu'après relecture de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) un article stipule qu'il n'y a pas d'obligation de transfert de cette compétence.

La 3CMA s'oriente sur le maintien de la situation actuelle. Dans ce cas, la commune d'Hermillon conserve la compétence eau potable sur son territoire.

4 – Questions et informations diverses

Danielle BOCHET informe :

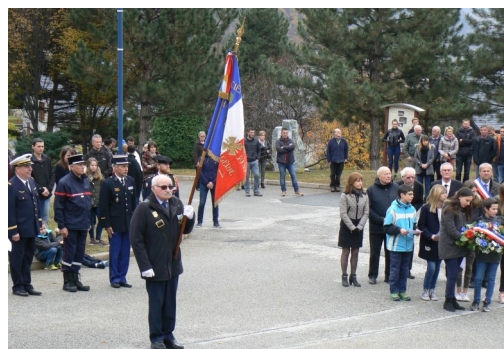
- * L'arbre de Noël aura lieu le 9 décembre à la médiathèque ;
- * Le conseil communautaire se réunira le 20 décembre à Hermillon ;
- * Les vœux du maire au personnel communal se tiendront le 22 décembre ;
- * Les colis des personnes âgées sont en cours de distribution.

François ANDRE :

- * Le Capitaine de la Gendarmerie de St Jean de Mne l'a alerté sur les vols répétés commis en fin de journée. Il est demandé à tous de signaler toute activité suspecte et de rester très vigilant.
- * Les élus sont interrogés au sujet d'un mur érigé par un particulier sur une parcelle située sur la route menant au Châtel

Yves DURBET :

- * Apporte des précisions au sujet du mur. Deux courriers ont été envoyés à l'intéressé . Le premier lui demandant de régulariser la situation et le second pour la mise en conformité avec le PLU. Le 27 novembre dernier, un permis de construire modificatif a été déposé incluant un mur de 0,90 mètres apparent.
- * Convie la population à la cérémonie des vœux le samedi 6 janvier 2018 à 19h à la salle Léopold DURBET
- * Informe le conseil qu'une réflexion a débuté avec les maires de Pontamafrey-Montpascal et de Le Châtel pour un projet de fusion de communes. Il s'agit pour l'instant de cibler quels pourraient être les avantages mais aussi les inconvénients liés à une telle fusion. Les élus de Montvernier sont également invités à participer à cette réflexion.
- * Présente un document de la SNCF et de TELT relatif au projet du Pôle d'Echange Multimodal de Saint Jean de Maurienne. Concernant Hermillon, il est projeté d'implanter le site de chargement ferroviaire de gypse à « Les Iles » (en face d'Intermarché).



Cérémonie du 11 novembre 2017

Tarification pour l'année 2018

Location salle polyvalente

Vaisselle	41 €
Cautiion	243 €
Extérieur :	
Grande salle à la journée	359 €
Grande salle le week-end	479 €
Salle des échos à la journée	203 €
Salle des échos le week-end	267 €
Habitants d'Hermillon	
Grande salle à la journée	120 €
Grande salle le week-end	179 €
Salle des échos à la journée	74 €
Salle des échos le week-end	120 €
Divers	
Location horaire	16 €
Location trimestrielle	129 €

Services Techniques

Mise à disposition personnel technique à l'heure	19 €
Utilisation du tracto pelle à l'heure (30 € minimum)	53 €
Engin de débroussaillage hors commune à l'heure	73 €
Engin de débroussaillage à l'heure (30 € minimum)	53 €
Moissonneuse-batteuse à l'heure (15 € minimum)	53 €

Bibliothèque

Adhésion annuelle (gratuit jusqu'à 18 ans)	8 €
--	-----

Caveaux et concession

Caveau 6 places (n°101 - 117 - 134)	4 920 €
Caveau 3 places (n°136)	3 210 €
Caveau 3 places (n°17 - 138 - 139)	3 669 €
Concession 30 ans	30 €
Concession 50 ans	40 €
Colombarium	
Case +concession 15 ans	522 €
Case +concession 30 ans	1 044 €

Prestations administratives

Photocopies	
Page A4	0.23 €
Page A3	0.38 €
A4 recto-verso	0.38 €
A3 recto-verso	0.60 €
Tarifs tirages cadastraux	
Tirage A4	0.65 €
Tirage A3	1.24 €

Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement

	HT	TTC
Eau de la Cascade - forfait (TVA 5.5%)	8.84 €	9.33 €
Frais d'intervention compteur	9.93 €	11.92 €
Frais de pose ou dépose de compteurs	19.33 €	23.20 €
Mise à disposition du personne à l'heure	16.15 €	19.00 €
Mise à disposition du tracto pelle à l'heure (mini 30€)	44.00 €	53 €
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0.92 €	0.97 €
Abonnement eau (TVA 5.5%)	14.09 €	14.86 €
Redevance assainissement	1.21 €	1.33 €
Communes extérieures	1.82 €	1.92 €
Redevance pollution Agence de l'Eau	0.29 €	0.31 €
Redevance modernisation Agence de l'Eau	0.155 €	0.17 €

Message de la Gendarmerie : Lutte contre les cambriolages

Quelques conseils de prudence :

- Avertissez vos voisins et assurez une veille sur leur domicile pendant leur absence ;
- Bien fermer tous les accès y compris les velux ;
- Ne pas laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres ;
- Créer l'illusion d'une présence si possible, il est conseillé de faire ouvrir régulièrement les volets, de sorte que l'absence des propriétaires soit plus difficilement détectable. La voiture d'un voisin peut aussi utilement être stationnée devant la demeure ;
- N'afficher pas de message sur la porte d'entrée ou sur le répondeur téléphonique pour signaler votre absence ;
- Transférer les appels téléphoniques sur le lieu de vacances ;
- Ne pas laisser d'objets accessibles pouvant faciliter un cambriolage (échelle) ;
- Ne pas garder de sommes d'argent importantes ou d'objets de valeurs (les photographier) ;
- Répertorier vos objets de valeur et noter le N° de série. En faire de même pour les carnet de chèques et cartes de crédit etc...
- Placer les sommes d'argent et bijoux en lieu sûr et dans la mesure possible hors du site (coffre en banque, famille ou amis) ;
- Faire suivre le courrier ;
- Ne pas indiquer le nom et l'adresse sur votre trousseau de clés (en cas de perte ou vol) ;
- Changer les barillet de porte en cas de perte de clefs, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.

Si vous ne partez pas aidez-nous à protéger vos voisins :

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la police en composant sur votre téléphone le « 17 » (appel gratuit) ou le 04 79 64 41 74.

Vous avez été victime d'un cambriolage : que faire ?

- Alertier le commissariat ou la gendarmerie et laisser les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée des enquêteurs ;
- Porter plainte, le récépissé sera exigé par votre assureur ;
- Déclarer le cambriolage à votre assurance par lettre recommandée dans les deux jours suivants la constatation du sinistre ;
- Fournir un état estimatif des dégâts ou objets volés.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Le samedi 6 janvier 2018 - à 19h00

Salle Léopold DURBET

Tous les habitants sont cordialement invités.



Repas des aînés le 26 novembre 2017